



Préavis 03/2018

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Carrouge, le 12 février 2018
Réf. : 1.10.101.02 / vp

Acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire pour la voirie

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commune de Mézières avait fait l'acquisition, en mars 2000, du véhicule utilitaire de démonstration Reform Muli 880 au prix de Fr. 110'000.-, sans accessoire, auprès de l'entreprise Ries SA à Servion.

En 2013, lorsque ce véhicule a commencé à donner des signes de vieillesse, la Municipalité de Mézières a entrepris des démarches en vue de le remplacer. Une offre de la maison Ries SA avait été remise, chiffrant l'acquisition d'un nouveau véhicule au prix de Fr. 190'000.- + lame à neige à Fr. 17'000.- TTC. La reprise de l'ancien Reform s'élevait alors à Fr. 30'000.-. Aucune suite n'avait été donnée à cette offre, car la Municipalité de Mézières souhaitait que cette acquisition soit traitée par la future commune de Jorat-Mézières.

Ce véhicule, qui compte à ce jour env. 4000 heures au compteur, permet d'effectuer différents travaux sur le vaste territoire communal et ceci en toute saison. A titre d'exemples : déneigement, transport de l'eau d'arrosage en été (1000 litres par chargement) ; transport des copeaux pour la centrale de chauffe de Carrouge ainsi que pour le parcours vita ; transport de gazon, branches, terre, ... Il s'agit du véhicule le plus sollicité par le personnel de la voirie.

La Municipalité souhaite changer cet utilitaire car il est soumis à de fréquentes pannes et les coûts d'entretien commencent à devenir conséquents. Entre 2012 et 2017, ce sont env. Fr. 33'000.- de frais qui ont été comptabilisés. Ces frais vont encore s'alourdir ces prochains mois, car en plus des diverses pannes à répétition, la lame à neige doit impérativement être changée vu qu'elle est en bout de course. Pour éviter aux employés de la voirie de se retrouver sans cet outil de travail quasi quotidien, l'acquisition d'un nouvel utilitaire devient aujourd'hui urgente.

Afin de faire un choix judicieux en vue de ce remplacement, la Municipalité a demandé quatre offres à différents prestataires. Sur ces quatre offres, trois n'ont pas été retenues pour les raisons suivantes :

- Véhicule de la marque Linder : ce véhicule est trop haut. Il mesure 15 cm de plus que les autres et ne peut dès lors pas passer à certains endroits du territoire communal. En outre, le service après-vente est situé à Fleurier NE, soit beaucoup trop loin pour assurer un suivi d'entretien.

- Véhicule de la marque Meili : ce véhicule est plus petit que les autres et ne supporte pas les mêmes chargements. La différence de charge est d'environ une tonne.
- Véhicule de la marque Aebi : ce véhicule a été testé par le personnel de la voirie. Il s'avère qu'il est très compliqué en électronique ainsi qu'avec la répartition des commandes, ce qui empêchera une utilisation optimale. Il nécessitera, avant même son utilisation, une formation poussée, régulière et répétitive. De plus, il n'offre pas la possibilité de le manier de manière manuelle et la visibilité depuis l'intérieur de la cabine est réduite.

L'offre retenue par la Municipalité, en collaboration avec le service de la voirie, est la suivante :

Agromont SA Reform Suisse	<p>REFORM Muli T10 X Hybrid Shift Euro 6 Diesel 4 cylindres / Puissance 80 Kw / 109 CV Fr. 239'974.45 avec TVA et options incluses ./ Fr. 25'974.45 reprise de l'ancien véhicule, soit une offre définitive à Fr. 214'000.-- TTC</p> <p>Détail des options principales incluses dans l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lame à neige Fr. 17'370.- - Multilift : système articulé et télescopique Fr. 38'585.- - Benne acier Fr. 6'500.- - Container acier Fr. 4'190.- <p>Délai de livraison : 5 mois dès la commande</p>
------------------------------	--

Les points positifs constatés sont :

- Ce véhicule, qui a également été testé, s'est avéré simple d'utilisation pour tout le personnel.
- Il offre la possibilité d'être conduit tant en manuel qu'en hydrostatique.
- La cabine peut se lever latéralement permettant ainsi une bonne accessibilité au moteur.
- Il n'est pas nécessaire de commander de benne supplémentaire car, en cas de besoin, possibilité est donnée à notre service de la voirie d'en louer auprès de l'entreprise Blanc Transport SA à Mézières.
- Sur les deux véhicules testés, le Reform est le moins cher.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 27 mars 2018,
 vu le préavis municipal N° 03/2018,
 entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
 considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide :


- **d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'acheter le véhicule utilitaire REFORM Muli T10X Hybrid Shift Euro 6**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 240'000.- ;**

- de financer cette acquisition de la manière suivante :
 - reprise du véhicule remplacé Reform 880 pour un montant de Fr. 26'000.- ;
 - prélèvement au fonds de réserve 9282.43.00 pour un montant de Fr. 32'500.- ;
 - si nécessaire, recours à l'emprunt pour le solde de Fr. 181'500.- ;
- d'amortir l'investissement net de Fr. 181'500.- sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 18'500.- par le compte No 431.331.00, la première fois au budget 2019.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat



La Secrétaire
Josette Sonnay Khatanassian

Municipaux responsables : Mme Sonia Hugentobler et pour la commission des finances, M. Patrice Guenat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 février 2018.